

Résolution 1054

approuvant le rapport de planification sanitaire du canton de Genève 2025-2028

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 28, alinéas 1 à 3, de la loi sur la santé, du 7 avril 2006 ;
vu le RD 1605 présentant le rapport de planification sanitaire du canton de Genève 2025-2028,

approuve le rapport de planification sanitaire du canton de Genève 2025-2028.